



La Commission des finances du Conseil des États lance un signal en faveur de la formation

Le Conseil fédéral prévoit un excédent de 103 millions de francs dans son budget 2018. economiesuisse soutient l'idée de la Commission des finances du Conseil des États d'utiliser cette marge de manœuvre financière principalement pour atténuer les mesures d'économie dans le domaine de la formation.

En principe, la Confédération peut dépenser moins que prévu. Rien ne justifie une atténuation des mesures d'économie en lien avec le budget 2018 ni un assouplissement du frein à l'endettement. Aux yeux d'economiesuisse, il y a tout de même lieu d'agir: en raison de la forte proportion de dépenses fixées dans la loi, le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) est touché dans une mesure supérieure à la moyenne par les décisions de correction budgétaire. Il importe de trouver une solution pour éviter que la qualité de la place industrielle et scientifique suisse baisse à long terme.

La Commission des finances du Conseil des États a raison d'agir et d'utiliser la marge de manœuvre à disposition. Elle souhaite que l'excédent structurel qui se dessine pour le budget 2018 soit, dans une large mesure, investi dans la formation. La commission souhaite mettre à la disposition des universités et hautes écoles spécialisées cantonales des moyens supplémentaires, pris sur l'excédent budgétaire. Le domaine des EPF en bénéficierait aussi et recevrait 53 millions de plus en 2018 que l'enveloppe prévue par le Conseil fédéral. Le cas

échéant, les dépenses 2018 pour ce domaine seraient équivalentes, en termes nominaux, à celles de 2017. Les EPF doivent néanmoins faire des sacrifices: compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiants et du renchérissement, cela signifie toujours une baisse des ressources par étudiant, en termes réels.

economiesuisse salue la priorisation claire effectuée par la Commission des finances. Par sa décision, elle montre la voie et concrétise sa volonté de donner aux hautes écoles, décisives pour la prospérité à venir de la Suisse, les moyens dont elles ont besoin. Il appartient désormais au Conseil national et au Conseil des États d'accepter le versement au domaine FRI des moyens nécessaires. Aux yeux d'economiesuisse, il importe, au minimum, de garantir que les ressources pour 2018 ne soient pas inférieures à celles pour 2017.